

Hausse des accidents de motards mineurs ; qu'en est-il dans le Jura ?

Ivan Godat (Verts)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une révision de la réglementation sur le permis moto autorise les mineurs dès 16 ans (18 ans auparavant) à conduire des motos d'une cylindrée de 125 cm³, et dès 15 ans une moto ou un scooter limité à 45 km/h.

Depuis cette date, le nombre d'accidents impliquant des motards mineurs a triplé en Suisse : on dénombre depuis 2021 une moyenne annuelle de 135 accidents graves à moto impliquant des adolescents entre 15 et 17 ans, et 4 accidents mortels.

Cette hausse significative des accidents graves s'explique par la combinaison de deux facteurs : la vitesse et la puissance de ces véhicules, bien supérieures aux motocycles légers (scooters et vélomoteurs) auxquels les 16-18 ans avaient accès auparavant, et le fait que de manière générale, les jeunes sont plus enclins à prendre des risques que les autres conducteurs (moins de contrôle des impulsions, surestimation de soi) et ont plus de difficultés à identifier les dangers inhérents au trafic routier.

Face à cette situation, des voix (moniteurs de conduite, politiques ou encore le BPA tout dernièrement) s'élèvent pour demander un retour à la situation d'avant 2021, soit un relèvement à 16 ans de l'âge minimum requis pour conduire des motocycles légers et à 18 ans pour les motos de 125 cm³.

Afin d'en savoir plus quant à la situation qui prévaut dans notre canton, nous souhaitons poser au Gouvernement les questions suivantes :

1. **Combien de mineurs âgés de 15 ans sont titulaires d'un permis scooter / moto limité à 45 km/h dans le canton ?**
2. **Combien de mineurs entre 16 et 18 ans sont titulaires d'un permis moto 125 cm³ dans le canton ?**
3. **Une hausse des accidents impliquant des motards mineurs a-t-elle été observée dans le canton du Jura depuis la révision de 2021 ?**
4. **Si oui, de quel ordre ?**
5. **Quelles démarches le Gouvernement a-t-il entreprises face à cette situation ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)

- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 15 avril 2025